

La SELARL : société d'exercice libéral à responsabilité limitée

La SELARL fait partie des sociétés d'exercice libéral (SEL). Ce statut permet aux professions libérales d'exercer leurs activités sous forme de sociétés de capitaux. Ce choix présente des intérêts et des inconvénients.

La SELARL : Une Société d'exercice libéral

La SELARL, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, est une société de capitaux. De forme commerciale, elle permet l'exercice en commun d'une profession libérale soumise à un statut légal ou réglementaire ou dont le titre est protégé.

La SELARL, une société à responsabilité limitée

Au terme de cette définition, elle constitue donc une alternative à la SCP, société civile professionnelle. En effet, elle permet d'exercer les mêmes activités, mais rejoint le régime de la SARL, société à responsabilité limitée. Elle admet ainsi les associés personnes morales sous certaines conditions propres à l'activité du professionnel (limitation pour les médecins, pourcentage de parts des non-professionnels), et réduit la responsabilité de ses membres.

Les caractéristiques de la SELARL

Les SELARL ont été créées par une loi de 1990. Elles sont aujourd'hui concurrencées par une autre forme plus récente de SEL : la SELAS.

La SELARL reprend les principales caractéristiques de la SARL :

- Capital social minimum : 1 €
- Les associés sont des professionnels exerçant au sein de la SELARL, ou autres personnes physiques ou morales minoritaires,
- Une SELARL comprend de 2 à 100 associés ; au-delà la SELARL se transforme en SELAFA,
- Une SELARL peut être unipersonnelle : on parle alors de SELURL (voir notre article dédié),
- La responsabilité sociale des associés est limitée à leurs apports,
- Par contre, leur responsabilité professionnelle (concernant les actes professionnels) est personnelle sur l'ensemble de leur patrimoine et celui de la société,
- Le contenu des statuts de la SELARL est très encadré par la loi,

- La SELARL est soumise à **l'impôt sur les sociétés**, mais l'option pour **l'impôt sur le revenu** est possible (non conseillée),
- Les dirigeants sont **gérants** ; ils sont obligatoirement des professionnels libéraux en exercice ; ils reçoivent une rémunération de gérance imposée à l'IR ou des dividendes ; ils ne cotisent pas au chômage ; le taux de charges sociales sur leur rémunération nette est de **47%** environ,
- La **transmission des parts** doit être validée à la majorité des **3/4** des associés exerçant leur profession au sein de la SELARL, comme toutes les décisions importantes.

Les avantages et inconvénients de la SELARL

Les principaux avantages de la SELARL par rapport à la SCP sont les suivants :

- La SELARL permet de faire appel à un capital extérieur sans pour autant que les professionnels qui exercent perdent leur indépendance professionnelle.
- La responsabilité des associés est limitée à leur apport en capital.
- La rémunération des gérants est déductible du résultat fiscal.
- Les gérants fixent eux-mêmes leur rémunération, et donc choisissent le montant des cotisations sociales qu'ils vont payer puisque ces dernières sont assises sur la rémunération. C'est un élément d'optimisation très important. Ceci est impossible dans les SCP fonctionnant en BNC.
- Par ailleurs, les associés peuvent ne pas se verser de dividendes (bénéfices distribués) en fin d'année : ils éviteront ainsi les taxes et impôts sur les dividendes. Au contraire, dans les SCP fonctionnant en BNC, le bénéfice est toujours taxé, qu'il soit distribué ou non !

Les inconvénients de la SELARL par rapport à la SCP sont les suivants :

- Les SELARL doivent tenir une **comptabilité d'engagement**, un peu plus complexe que la comptabilité d'encaissement/décaissement des SCP. Les honoraires **d'expert-comptable** seront donc plus élevés.
- Le **formalisme** est plus important en SELARL qu'en SCP :

Chaque année, les associés de la SELARL doivent approuver les comptes annuels et décider de l'affectation du résultat, les comptes doivent être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

Les comptes doivent être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

D'autre part, la SELARL présente des différences ou inconvénients par rapport à la SELAS :

- Les dirigeants de la SELARL sont travailleurs indépendants non salariés alors que ceux de la SELAS bénéficient du statut d'assimilé-salarié, certes plus coûteux (70% de charges sociales sur la rémunération nette contre 47%) mais plus protecteur. Les régimes obligatoires peuvent-être optimisés par des contrats Madelin.
- En cas de cession d'actions, les droits de mutation à la charge de l'acquéreur sont plus faibles en SELAS qu'en SELARL,
- Les dividendes de la SELARL sont soumis à cotisations sociales (pour la part supérieure à 10% du montant du capital social + comptes courants), ce qui n'est pas le cas dans les SELAS.

La fiscalité

Le résultat d'une SELARL est imposé à l'impôt sur les sociétés (IS). Le taux d'imposition est donc de 15% puis de 33,33% à partir d'un certain plafond et 28% pour 2018.

- 15 % : 38200
- 28 % : pour 2018
- 33 % : Au-delà

Au niveau de son impôt sur le revenu, la rémunération du professionnel pour son travail exercé au sein de la société est considérée comme un salaire. Elle bénéficie donc de l'abattement de 10%. Cette rémunération doit être distinguée des dividendes perçus, qui fait l'objet d'un régime spécifique.

A FAIRE :

Une étude de la protection sociale est recommandée pour optimiser les Régimes Obligatoires du professionnel. Des régimes complémentaires et Supplémentaires viendront compenser les carences sur les plans de retraite et de prévoyances.

Quitte à s'associer, prévoyez la SELARL à associé unique pour chaque associé et une SCM pour regrouper les charges.

- SCP : Société Civile Professionnelle
- SCM : Société Civile de Moyens

Primera Finance Gestion Privée,

Nous vous conseillons et gérons votre patrimoine depuis plus de 15 ans.

Renseignez-vous sur notre approche et les services faits pour vous.

Une équipe appliquée est à votre écoute.

Lien vers www.primerafinance.com - Tel: 09.82.49.07.33 (Tarif normal)